

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX FRAIS D'ACTIVITÉS DE RÉCEPTION ET D'ACCUEIL1

1^{er} avril au 31 décembre 2023²

Description de l'activité	Nombre de participants prévus	Date	Coût de l'activité
Aucun frais de réception ou d'accueil n'ont été engagés pendant cette période	-	-	-

¹ Article 4 (21) <u>Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels</u>

² Frais payés pendant le trimestre sans égard à la date de l'activité.